



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université de la Réunion

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes

Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : La Réunion

Établissement déposant : Université de La Réunion

Académie(s) : /

Établissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150008747

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Le Moufia et le Tampon.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence de *Droit* de l'Université de La Réunion vise à fournir un socle de compétences fondamentales dans les disciplines juridiques permettant une poursuite d'études en master, qui constitue le débouché essentiel de la formation. Elle offre un seul parcours pendant les deux premières années, puis deux mentions principales en troisième année (L3) : licence de *Droit* dite « générale », ou mention *Administration publique*. Il existe au sein du parcours général un parcours dit d'excellence, le collège de droit, avec une sélection des meilleurs étudiants.

Synthèse de l'évaluation

La formation dispensée vise à fournir une base de connaissances juridiques, par l'enseignement des matières fondamentales de la discipline ainsi que par le développement de compétences transversales ayant pour objectif la maîtrise de la terminologie, du raisonnement et de l'expression juridiques. Quoique mesurée pour des raisons pédagogiques, et sans doute aussi pour de contraintes budgétaires, la spécialisation est progressive. Elle est perceptible dans le choix des matières proposées, mais aussi dans la réduction des enseignements transversaux au fil des années, ou dans l'augmentation du volume horaire global et du nombre d'heures de travaux dirigés. Corrélativement et logiquement, les enseignements d'ouverture (histoire économie, sciences politiques), présents dans les unités secondaires, se réduisent au fur et à mesure des années avec la spécialisation.

Pour des raisons financières inhérentes à l'Université de La Réunion, l'enseignement de l'anglais (seule langue étrangère proposée dans cette mention) n'est pas obligatoire en première année (L1), mais seulement en deuxième année (L2). Les enseignements d'informatique sont optionnels et assurés par la faculté. Pour ce qui est des compétences préprofessionnelles, s'il n'y a pas de stage au sein du Certificat de l'Enseignement Supérieur pour l'Accès au Monde de l'Emploi (CESAME), la validation des compétences peut donner lieu à des points supplémentaires comptabilisés dans la moyenne générale.

Les modalités de contrôle des connaissances ont évolué, notamment grâce à la suppression du tirage au sort, si bien que le contrôle se fait par le biais d'examens écrits, oraux et par ce qui est qualifié de « quasi contrôle continu en travaux dirigés » (au moins deux évaluations). L'évolution des modalités du contrôle des connaissances a permis une augmentation du taux de réussite de 33 %. Les étudiants de troisième année de licence disposent d'un questionnaire d'évaluation du diplôme, qu'il est prévu d'étoffer pour en faire bénéficier les étudiants de L2 (les tentatives en L1 se sont révélées être un échec).

En ce qui concerne les dispositifs d'aide à la réussite, il existe un ensemble de mesures louables telles que la consultation des copies, la forte disponibilité des responsables pédagogiques (sous des modalités variées) ou l'allègement des effectifs de TD. On regrettera néanmoins la suppression du cours de logique et de méthode juridique. En cas d'échec, sont mis en place des dispositions pédagogiques particulières entre les deux sessions d'examens afin de favoriser les progrès des étudiants, et des journées « rebondir » sont également organisées. Il convient de noter que des experts comptables et des gestionnaires sont intégrés au conseil de perfectionnement, « afin de faciliter la réorientation des étudiants vers l'économie ».

Pour ce qui est des encouragements à la mobilité, l'accueil d'étudiants fonctionne en revanche mieux que l'envoi des étudiants de la Réunion à l'étranger, sans doute en raison des difficultés économiques de l'île. La prise en considération de certaines spécificités, comme le salariat, les situations de handicap ou l'activité sportive de haut niveau, est aussi appréciable.

Enfin, si les taux de réussite paraissent conformes à la moyenne (entre 15 et 25 % pour la L1), il n'existe pas de statistiques permettant d'évaluer clairement le nombre d'étudiants diplômés accueillis en master. Toutefois des statistiques, fondées sur une évaluation pour le domaine *Droit, économie, gestion* réalisée en 2008-2009, montrent que sur les 69,5 % des étudiants qui ont répondu, 82,7 % d'entre eux ont poursuivi leurs études et parmi ceux-ci, 85 % ont poursuivi en master à La Réunion.

Pour éviter que les étudiants s'inscrivent par défaut (ce qui pourrait être la cause d'un taux d'abandon relativement élevé en L1, de 6 à 7 %), la mention a récemment renforcé les initiatives d'information en amont, à l'intention des lycéens, notamment par l'organisation de journées portes ouvertes, et des visites lors de journées organisées par les lycées dans leur enceinte ; d'ailleurs, l'Université participe aussi à l'orientation des lycéens dans le cadre de l'admission post-bac.

Concernant l'élaboration du projet professionnel, il existe un dispositif prévoyant un enseignant référent, dont le rôle n'est pourtant pas clairement exposé. La majorité des étudiants poursuivent leurs études par la voie canonique, à savoir qu'ils sont accueillis en master s'ils ont obtenu leurs examens ; en effet, à La Réunion comme ailleurs, la licence en *Droit* ne permet pas d'exercer une activité professionnelle juridique. Néanmoins, le taux d'insertion professionnelle après la L3 s'élève à 10,2 % (27 étudiants sur 266) : 55,5 % de ces étudiants ont obtenu un contrat en lien avec leur formation dont 29,6 % en CDI.

L'enseignement est principalement assumé par des universitaires (36), mais des professionnels (vacataires) interviennent également dans la formation, et donnent une dimension pratique aux enseignements. En outre, l'équipe pédagogique comporte deux Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche, ainsi que deux PRAG (professeurs agrégés) d'anglais, et un PRAG d'informatique. La présence d'un conseil de perfectionnement composé d'universitaires, de représentants des étudiants et des professionnels est d'autant plus remarquable qu'y sont intégrés, outre des juristes, des experts comptables et des gestionnaires « afin de faciliter la réorientation des étudiants vers l'économie ou l'administration économique et sociale et inversement ».

Dans la mesure du possible, les recommandations émises par l'AERES lors de la dernière évaluation ont été prises en compte. Reste pourtant que le dossier fourni, de lecture difficile en raison de sa longueur et des annexes, ne permet pas toujours de repérer les informations et demeure lacunaire sur la question de l'autoévaluation.

● Points forts :

- Niveau moyen du diplôme satisfaisant.
- Bonne organisation des enseignements.
- Composition du conseil de perfectionnement particulièrement ouverte.
- Collège de droit pour répondre au souci d'excellence.

- Points faibles :
 - Taux d'encadrement apparemment insuffisant.
 - Echec de l'expérience du cours de méthodologie, ayant conduit à sa suppression.

- Recommandations pour l'établissement :


Les contraintes budgétaires constituent une limitation de fait aux initiatives, bonnes et nombreuses, ainsi qu'à l'encadrement. Il faudrait veiller, à l'avenir, à remettre un dossier plus lisible et néanmoins lacunaire sur certains points.



Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ÉVALUATION AERES
LICENCE MENTION DROIT**

L'Université de La Réunion n'entend formuler aucune observation sur ce rapport.

Le Président

Pr Mohamed ROCHDI
